



Vendredi 5 octobre 2012

Communiqué N°65 : Plainte contre l'Etat... du Canada à la France.

« Appel pour la justice contre les dommages de la loi de 1970 »

Cannabis Sans Frontières aux côtés d'Olivier Asteggiano et toutes les victimes de la loi de 1970.

Dans la dernière lettre d'information de l'IDPC, on apprenait qu'au Canada, il n'y a pas que des étudiants manifestant pour les droits humains fondamentaux.

En effet, il y a quelques jours plusieurs organisations non gouvernementales ont déposé plainte contre les autorités canadiennes pour avoir failli à la protection de la santé des détenus incarcérés en prison, notamment en refusant la mise en place de Programme d'échange de Seringue (PES) pour prévenir la propagation du HIV et des hépatites dans les institutions fédérales de l'Etat canadien.

Une nouvelle qui fait écho en France avec l'action courageuse entamée par Olivier Asteggiano.

Olivier Asteggiano, qui en plus de devoir aujourd'hui se battre face aux autorités parce qu'il soulage efficacement sa Sclérose en plaque avec du cannabis, veut que l'Etat français l'indemnise pour le préjudice subit lors de son incarcération qui serait à l'origine de sa maladie.

En effet, c'est un an après sa sortie de prison, où il a subit une vaccination "contrainte" contre l'hépatite B, que la sclérose en plaque a été diagnostiquée.

Il faut savoir qu'actuellement, la France refuse toujours de légaliser des pratiques de réduction des risques en milieu carcéral, parce qu'en théorie l'usage de drogues n'existe pas en prison - pas même le détournement des potions médicamenteuses de la "camisole chimique".

Rendons hommage à Olivier Asteggiano, avec ses modestes moyens, de soulever ici une chape de plomb qui n'a que trop duré, et qu'il est inhumain de faire perdurer.

Et c'est parce qu'il ose défier les autorités en dénonçant toutes ces injustices, et celles qu'il endure en supportant sa propre misère, qu'il sera présent devant le tribunal le 18 octobre prochain pour "outrage et rébellion"...

Une façon pour les pouvoirs publics de lui retourner la charge, sans bien entendu juger sur le fond. Comme au Canada, ce que dénonçait Olivier Asteggiano lors de son action vendredi 28 septembre 2012, pour déposer plainte et réclamer un million d'euros de dommages et intérêts, ce sont toutes ces violations des droits aux conséquences dramatiques pour la santé des usagers de drogues, et plus particulièrement en milieu carcéral.

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>

Dans son cas, mais sans doute aussi pour d'autres, il souhaiterait qu'un tribunal existe pour juger une "**mise en danger d'autrui**" (régulièrement la gendarmerie procède à une "razzia" à son domicile pour l'empêcher de cultiver sa plante "médicament"), pour estimer les "**dommages corporels**" (à la suite de son incarcération il a été diagnostiqué de la Sclérose en plaques, peut-être à cause d'une vaccination contrainte contre l'hépatite B) et pour condamner son "**empoisonnement par abus d'autorité**" (c'est en prison qu'on lui a fait une vaccination contre l'hépatite B peut-être à l'origine de la sclérose en plaque qui l'affecte aujourd'hui)...

Cannabis Sans Frontières appelle toutes les organisations humanistes, défendant la justice et l'égalité, oeuvrant pour la réduction des risques et des dommages causés par les drogues, les associations souhaitant améliorer les conditions de vie en milieu carcéral et la santé des détenus usagers de drogues, à se joindre à cet appel "**Justice contre les dommages de la loi de 1970**" pour faire front aux côtés d'Olivier Asteggiano et toutes les victimes de cette loi inique.

Rendez-vous le 15 octobre à Paris pour une conférence de presse, et le 18 octobre à Cahors pour le procès, et le 19 octobre à Strasbourg aux abords du Parlement européen qui ce jour-là accueillera un colloque sur les "avancées pharmacologiques et utilisations thérapeutiques des Cannabinoïdes".

Contact Presse :

Olivier Asteggiano : 05 65 27 25 87 ; olivier.asteggiano@laposte.net

Marine Alluchon : 06 13 89 00 46 ; marine.alluchon@orange.fr

Farid Ghehiouèche : 06 14 81 56 79 ; farid@no-log.org

POSTE : c/o Lady Long Solo 38, rue Keller 75011 PARIS M° Voltaire(L9) Bastille (L1, L5)

CONTACT : <contact@cannabissansfrontieres.org> ; <http://cannabissansfrontieres.org>